



Durée du chômage,avec cdd intermédiaire ou travail temporaire

Par **les crespins**, le **23/11/2008 à 19:05**

Lorsque je suis au chômage ,si je fais des missions en travail temporaire ou en CDD ,est-ce que mon chômage est repoussé de ce temps travaillé entre deux ?

Par **cheranti**, le **23/11/2008 à 19:10**

Vos droits au chômage sont calculés par rapport à une durée de travail pour laquelle votre ou vos employeurs ont cotisés auprès de l'Unedic,rnSi vous effectué des contrats supplémentaires entre temps, votre situation est réétudié par les Assedic et vous ouvrent de nouveaux droits.

Par **les crespins**, le **25/11/2008 à 13:38**

Merci pour vos réponses